


« En réunion, je donne une idée à mon boss, qu'il réfute d'un geste de la main. Deux minutes après, un homme plus âgé propose la même chose, mon boss trouve l'idée excellente. Seules les femmes présentes à cette réunion ont remarqué cette injustice... »

« On ne devrait pas être moins payées ou considérées comme uniquement bonnes pour faire de la littérature jeunesse en SF. »

1200 PROFESSIONNELS, LEURS TÉMOIGNAGES, LEURS SOLUTIONS

La consultation lancée par Ipsos pour Livres Hebdo a suscité des centaines de témoignages tirés d'expériences vécues par les professionnel(le)s de l'édition mais aussi un grand nombre de propositions concrètes pour prévenir le sexisme. Florilège.


« DANS LES SALONS LITTÉRAIRES, ON REMARQUE ENCORE UNE MAJORITÉ D'INVITÉS HOMMES ALORS QUE LES TRAVÉES SONT PLEINES DE LECTRICES (C'EST EXACTEMENT LA MÊME CHOSE QUE POUR LES COMPÉTITIONS SPORTIVES OÙ LES FILLES SONT DÉCOURAGÉES DE MONTER À HAUT NIVEAU). »

« Il est grand temps de ne plus confondre vie privée et professionnelle : les autrices ne sont pas un vivier à bons coups. Ce sont des auteurs qui, au même titre que leurs coreligionnaires masculins, sont en rapport avec leurs éditeurs pour... publier leurs œuvres. »



« **Complicé de faire sa place en tant que femme sans tomber dans une forme d'autoritarisme comme le sont souvent les éditrices. Elles sont obligées de se mettre au diapason de la violence patriarcale qui a cours dans ce milieu de prestige et de pouvoir.** »

« **ON DEVRAIT POUVOIR ALLER DANS LES FESTIVALS SANS CRAINDRE LES REMARQUES SEXISTES ET UNE MAIN AU CUL.** »

Tous les témoignages ont été anonymisés par souci de confidentialité et de protection des répondants.

7 propositions pour les maisons d'édition

- 1.** Donner une meilleure information sur la notion même de harcèlement : la ligne est trop floue dans un secteur où la familiarité des rapports est commune et peut justifier certaines choses injustifiables.
- 2.** Animer des ateliers avec jeux de rôles (inversés !) et mise en situation ; mettre en place une plateforme d'écoute et de conseil.
- 3.** Définir officiellement un binôme d'interlocuteurs dédié pour ce genre de faits (1 membre de la DRH et 1 délégué du personnel) afin que les potentielles victimes sachent vers qui se tourner.
- 4.** Lancement d'un questionnaire anonyme par service ou filiale puis entretiens avec les RH/CSE pour bien identifier les personnels en souffrance et les personnalités à recadrer.
- 5.** Mener une enquête interne pour chaque plainte, mettre en place d'une grille de sanctions disciplinaires en cas d'agissements sexistes répétés (faute grave), proposer un suivi/accompagnement des personnes concernées (victime ET harceleur) au sein de l'entreprise.
- 6.** Mettre en place certaines limites horaires qui éviteraient de pénaliser les femmes qui ont une vie de famille et doivent aller chercher leurs enfants à l'école, par exemple. Aujourd'hui, dans la plupart des maisons d'édition, il est mal vu de devoir partir à 17h30 ou 18 heures pour s'occuper de ses enfants.
- 7.** Inciter à la prise du congé paternité par les hommes de manière à ne plus discriminer les femmes en raison de leurs potentielles absences dues à leur grossesse.

5 mesures pour l'interprofession

- 1.** La création d'un organisme indépendant qui générerait les problèmes de harcèlement. Les institutions en place sont dépassées... Il est difficile de trouver un lieu d'écoute qui pourrait conseiller, soutenir les victimes dans leurs démarches.
- 2.** Un comité extérieur et transversal aux maisons d'édition chargé de recueillir les plaintes et assurer leur suivi. Le blâme immédiat de toute personne coupable avérée de harcèlement sexuel au travail, suivi d'un licenciement en cas de récidive, une sanction économique appliquée aux employeurs qui pratiquent une échelle de salaire différente à postes similaires entre les employés.
- 3.** Un règlement intérieur des entreprises et une Convention collective mise à jour, tenant compte de ces comportements inacceptables et en rappelant les peines encourues.
- 4.** Un numéro vert à contacter en cas de problèmes qui garantisse l'anonymat.
- 5.** Un soutien plus actif des organisations représentatives des artistes-auteurs dans la dénonciation des comportements inappropriés et l'accompagnement d'un éventuel parcours pénal.